

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical  
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
<b>996</b>	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2 ), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec  
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances  
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague  
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville  
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville  
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire  
M. Jean MORIN, canton Créances  
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin  
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

**programme OURMEL : production d'ormeaux  
Demande d'aides publiques (FEAMP et de l'Etat et/ou Région)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'étude des possibilités d'implantation dans le milieu naturel, de jeunes ormeaux produits en éclosérie, pour le soutien des stocks de cette espèce encore présents (à Molène) et de réimplantation dans les zones dépeuplées (à Chausey).

Vu les objectifs de ce projet visant :

- A mieux comprendre la biologie et le mécanisme d'acclimatation de cette espèce à son environnement (phase 1) ;
- A vérifier la qualité sanitaire et génétique des animaux implantés afin de ne pas compromettre celle des populations sauvages (phase 2) ;
- Aux essais d'implantations à taille semi-commerciale de juvéniles issus d'éclosérie (Phase 3) ;
- A la communication (grand public professionnels de la pêche & scientifique) (Phase 4).

Vu les compétences et les équipements du Centre expérimental du SMEL et des aptitudes à la production et à la fourniture de juvéniles d'ormeaux aux équipes de plongeurs pour réimplantation sur Chausey et le suivi sur ce site ;

Vu les partenaires : l'Université de Brest (LEMAR) en collaboration avec :  
l'IFREMER,  
le SMEL,  
le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Bretagne  
le Parc marin d'Iroise ;

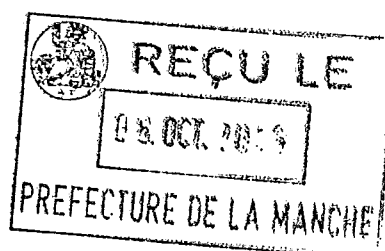
Vu le coût total prévisionnel de l'opération estimé à environ 500 000 € éligible aux aides publiques du FEAMP et de l'Etat et/ou de la Région ;

Vu la durée de ce programme de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;

Vu la nécessité pour ce projet de recourir au recrutement pour une durée de 24 mois d'un technicien aquacole en contrat à durée déterminée (CDD) ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise :

- la sollicitation des aides publiques : du FEAMP, de l'Etat et/ou la Région Normandie pour le programme OURMEL ;
- la création d'un poste de technicien aquacole, en contrat à durée déterminée, pour une durée de 24 mois ;
- le Président à signer les documents nécessaires à la conduite de ce projet (contrats de travail, conventions de demandes d'aides financières et inhérents au projet).



Pour extrait conforme,  
Le président du SMEL,

Patrice PILLET